



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/108

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

OBJET: RECRUTEMENT AGENT NON TITULAIRE

Le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour le besoin à caractère occasionnel d'un adjoint technique 2^{ème} classe, il conviendrait, à compter du 1^{er} janvier 2010, de recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois renouvelable dont la rémunération fasse référence à l'indice brut 299 (3^{ème} échelon – adjoint technique 2^{ème} classe) pour le service des espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de l'emploi susvisé,
- **DIT QUE** les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2009,
- **AUTORISE** son Maire à pourvoir ce poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON

